

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 8 octobre 2009

Présents : Mme BOCH Bérengère, BURDIN Cécile, TOURT Annick, ZAPILLON Christelle, Mrs BOURGEOIS Yvan, GAGNIERE Cédric, GAGNIERE Pierre, GRAVIER Romain, JORCIN Jean Pierre, PEANT Sébastien, PILLOUD Gilbert

Procurations de FILLIOL Marie Laure à ZAPILLON Christelle et de SUIFFET Gilbert à BURDIN Cécile

Secrétaire de séance : TOURT Annick

Invités : la société ORGALIS et la Communauté de Communes de Haute Maurienne

➤ **Présentation du projet d'Office du Tourisme Intercommunal par la CCHM :**

Daniel JORCIN, Président de la CCHM, et la société ORGALIS, mandatée pour l'étude, présentent le projet d'O.T.I envisagé pour la Haute Maurienne.

* **des ambitions** :

De nouvelles fonctions, permettre aux différents acteurs de se réunir, d'être plus efficace dans le développement touristique, faire mieux avec les mêmes moyens, coordonner les actions touristiques, un service dans chaque siège actuel des O.T, des services pour l'ensemble du territoire, considérer l'O.T.I comme un outil

* **5 principes** :

Respect de l'identité des villages et stations, respect de l'équité entre les 7 communes, la coopération au cœur de la stratégie, dépasser la seule notoriété, faire de la mise en marché la priorité

* **6 objectifs** :

Objectifs du marketing : anticiper les tendances et y répondre, utiliser les résultats retro et prospectifs de l'observation, coordonner les actions avec les autres entités

Objectifs de l'accueil touristique : une démarche qualité pour tous, une connaissance fine de l'offre globale c.a .d utile pour commercialiser toute l'offre, être en mesure de répondre 24h/24 et 365j/365

Objectifs de la commercialisation touristique : utilisation plus soutenue de l'Open System, être plus performant en proposant plus de services, plus de possibilités en adéquation avec les orientations marketing, augmenter les retombées locales,

Objectifs de la communication et la promotion touristique : des actions plus soutenues visant à valoriser les destinations au sein de la HVM, être plus performant avec les intermédiaires de type presse et Internet, avoir une image plus claire et équilibrée

Objectifs de l'animation touristique : aller au delà de la simple occupation des séjournants, qu'elle soit un élément différenciateur, qu'elle s'appuie sur le marketing, qu'elle soit l'occasion de partenariats

Objectifs de la coopération touristique : elle vise à faire participer activement les acteurs à la destinée touristique de la HVM, être plus performant, ensemble, partager l'information

* **quels avantages pour Lanslebourg** :

Plus de moyens humains et financiers, la professionnalisation du personnel existant, une force de frappe améliorée, des objectifs de fréquentation plus facilement mesurables par un outil plus économique, plus de coopération des acteurs

Pour cela ,

- un comité de direction composé de 14 élus de la CCHM (2 par commune) et de 13 représentants des différentes filières (hébergement, loisirs, commerçants, agriculteurs..)
- un budget prévisionnel de 2 603 K€ élaboré sur les principes d'une participation équivalente pour les communes ainsi qu'un mode de financement s'acheminant vers un basculement progressif du financement communal vers un financement intercommunal
- une forme juridique, l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui permet un compromis entre la gestion publique et la gestion privée du service public, de faire intervenir les acteurs touristiques au sein d'un comité de direction tout en favorisant le contrôle de la collectivité , d'avoir un régime d'encadrement solide mais souple.

Planning prévisionnel :

Octobre : présentation du projet dans les différentes communes et échanges

22 octobre : délibération de la CCHM pour savoir si le projet doit être continuer

fin octobre début décembre : délibération des communes pour approuver le projet

mi décembre : délibération de la CCHM suite à ceux des communes et envoi en préfecture

fin décembre : retour préfecture, délibération de création et rédaction des statuts

janvier : création de l'OTI et dissolution des OT

Suite à cette présentation, plusieurs points sont repris :

- le budget semble faible : le transport ne figure pas dans le budget prévisionnel
- si coordination des animations ne pas oublier le problème du transport d'un village à l'autre
- fiscalisation progressive sur 5 ans : augmentation progressive des taux de la CCHM et les 7 communes baisse leur taux de manière à déduire chaque année de leurs produits fiscaux un montant équivalent à 1/5° de leur participation annuelle actuelle à leur office du tourisme
- le SIVOM n'est pas représenté : il ne peut pas être en tant que tel
- un comité de direction avec autant de membres c'est lourd à bouger : c'est difficile de diminuer si on souhaite que chaque filière soit représentée
- la forme juridique, l'EPIC, est-elle la plus adaptée : à l'heure actuelle oui c'est le meilleur compromis
- pour être classée, une station doit notamment avoir un OT 3 * c'est à dire en haute saison être ouvert non stop

➤ **Centre de Congrès**

Reporté au conseil du 20 octobre

➤ **Délibération DTA Alpes du Nord**

Monsieur le Maire présente les principales orientations du projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord qui pénalise très fortement les stations de montagne des Alpes du Nord. Ce projet de directive, qui privilégie une vision environnementaliste de l'aménagement des territoires locaux, n'intègre pas de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, économique (efficacité et rentabilité), sociale (responsabilité sociale) et environnementale.

Il préconise une urbanisation strictement encadrée et limitée d'équipement marchand ou non, de toutes constructions et équipements touristiques nouveaux.

Les restructurations de domaines skiabiles ne se feront qu'à l'intérieur du périmètre existant. Les extensions et les liaisons entre domaines skiabiles deviendront l'exception. La production de neige de culture, sera soumise à des exigences multiples dont l'appréciation limitera ou bloquera le recours à cet élément essentiel à l'équilibre économique des exploitations.

Le Conseil Municipal s'associe à la motion de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne relative au projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord et demande le retrait de ce projet dans sa version rédactionnelle en date du 15 juin 2009.

➤ **Choix du prestataire pour la grenouillère**

Il a été prévu sur la ZAC du Plan des Champs de réserver pour les gens du pays un espace pour créer des commerces et des appartements voués à la location touristique saisonnière.

Un projet d'implantation d'un bâtiment a été réalisé par un urbaniste, donnant la possibilité de créer environ 6 commerces et une vingtaine d'appartements.

Suite à une consultation pour réaliser cet équipement à prix préférentiel pour les habitants de Lanslebourg, 3 candidats ont répondu et présenté leur projet lors d'un entretien auprès du conseil municipal au cours d'une précédente réunion.

Monsieur PERSYN n'ayant pu se déplacer, son courrier a été lu par le Maire.

Leur vote a été sollicité donnant les résultats suivants :

- Pascal GROSSET/Pierre Emmanuel DALCIN : 9 voix.
- Destination Haute Maurienne –Daniel GARNIER/ Daniel JORCIN : 5 voix